



# RAPPORT DE L'IGA

17 JUIN 2026

L'Inspection générale de l'administration (IGA) a formulé **27 recommandations** destinées à améliorer le système du permis de conduire.

**Recommandation n° 1** Renforcer la dimension pratique de la formation des enseignants de la conduite, y compris dans les critères de délivrance de leur titre professionnel, et mettre en place une formation continue obligatoire des personnels de cette profession. *Non retenue*

**Recommandation n° 2** Revoir le dispositif de labellisation des établissements d'enseignement de la conduite et renforcer l'information diffusée par les auto-écoles en intégrant le critère de transparence dans le label refondu ainsi qu'en communiquant davantage sur les outils déjà existants, notamment la plateforme mise en place par la DSR.

**Recommandation n° 3** Redynamiser l'apprentissage anticipé de la conduite à travers une communication adaptée, en insistant sur les avantages que procure cette pratique.

## **PRIORITAIRE SELON L'IGA**

**Recommandation n° 4** Abaisser l'âge minimal du recours à la conduite supervisée à 17 ans.

**Recommandation n° 5** Constituer un vivier de d'accompagnateurs volontaires qui accepteraient de pratiquer la conduite supervisée avec des candidats au permis de conduire.

*Non retenue*



**Recommandation n° 6** Mettre en place au plus tôt le module de prévention des biais de genre dans la formation continue des inspecteurs et rendre obligatoire le suivi de ce module par l'intégralité des agents en fonction dans un délai de deux ans. **PRIORITAIRE SELON L'IGA**

**Recommandation n° 7** Sensibiliser les enseignants de la conduite aux effets pluriels des stéréotypes de genre expliquant les écarts de taux de réussite entre hommes et femmes et inviter la profession à œuvrer pour réduire ces écarts, notamment dans le cadre du label.

*Non retenue*

**Recommandation n° 8** Instaurer un délai minimal d'une semaine pour se réinscrire à l'ETG après un échec, délai porté à un mois si le candidat a commis plus de 10 fautes à l'examen.

**Recommandation n° 9** Faire signer au candidat le compte-rendu de l'évaluation initiale et mettre en place, en cours de formation, un temps d'échange formalisé entre le formateur et l'élève pour adapter, le cas échéant, cette évaluation à son rythme de progression. *Non retenue*

**Recommandation n° 10** Rendre obligatoire la délivrance par l'auto-école d'une attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'issue du parcours de formation de l'apprenant, valant autorisation de pratiquer la conduite supervisée, et compléter le contrat type servant de base de référence à la relation contractuelle entre l'auto-école et l'élève pour préciser que celle-ci n'a l'obligation d'inscrire son candidat qu'après délivrance de l'AFFI. *Non retenue*



**Recommandation n° 11** Réintégrer, dans le calcul du nombre de places d'examen attribuées aux auto-écoles, la prise en compte de leur taux de réussite.

**Recommandation n° 12** Renforcer les limites actuelles en matière de réinscription à l'examen pratique après un échec en augmentant le délai d'attente minimal si le candidat a fait montre d'un niveau manifestement insuffisant, et en ajoutant à la durée de validité de la réussite à l'ETG une limite relative au nombre de présentations de l'examen pratique.

**PRIORITAIRE SELON L'IGA - Non retenue**

**Recommandation n° 13** Instaurer une contribution financière à la charge du candidat à compter du troisième passage de l'examen pratique. **PRIORITAIRE SELON L'IGA**

**Recommandation n° 14** Fixer un quota de places d'examen dédiées aux réinscriptions après deux échecs sur RDV permis. **Non retenue**

**Recommandation n° 15** Accroître le nombre de questions portant sur la signalisation routière dans les séries de questions de l'épreuve théorique générale pour la recentrer sur les enjeux de connaissance et de respect de la réglementation et du code de la route. **Non retenue à court terme pour des raisons techniques. Il y a des cycles techniques de revoyure de ces questions.**

**Recommandation n° 16** Supprimer les trois questions théoriques posées lors de l'épreuve pratique après la production d'une étude d'impact devant permettre de préciser la traduction opérationnelle de cette mesure.

**Recommandation n° 17** Afficher, au sein des services de la DSR, le portage de la mission de lutte contre la fraude par le bureau en charge de l'organisation des examens. **Non retenue**



**Recommandation n° 18** Procéder à court terme au recrutement de 47 examinateurs dans le cadre de contrats de trois ans, affectés au niveau régional pour former des cellules déployées dans les départements ayant des besoins temporaires en main d'œuvre et/ou présentant des délais de passage élevés. **PRIORITAIRE SELON L'IGA**

**Recommandation n° 19** Proposer un concours adapté pour les examinateurs n'ayant pas le statut de fonctionnaire permettant à la fois de garantir la qualité des recrutements dans le corps des IPCSR tout en valorisant l'expérience professionnelle acquise.

**Recommandation n° 20** Redéfinir les cibles des effectifs départementaux, à plafond d'emplois constant, afin de mieux tenir compte des réalités territoriales.

**Recommandation n° 21** À très court terme, renouveler les dispositifs d'heures supplémentaires prévues dans le cadre du plan Buffet tant que les mesures proposées par la mission ne sont pas mises en œuvre et ne peuvent produire leurs effets.

**Recommandation n° 22** Renforcer l'intégration des agents des BER au sein de l'ATE en dotant les SGCD des outils permettant d'assurer leur gestion RH de proximité et en veillant à les associer autant que possible aux temps collectifs organisés pour l'ensemble des agents.

*Non retenue*

**Recommandation n° 23** Conduire, à l'échelle départementale, une réflexion sur la couverture territoriale et la configuration des centres d'examen du permis de conduire. *Non retenue*

**Recommandation n° 24** Assurer la détection et la correction systématiques des écarts éventuels de pratiques et de taux de délivrance entre inspecteurs.



**Recommandation n° 25** Confier au DPCSR du département chef-lieu de région la mission d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie régionale de pilotage des effectifs d'IPCSR, ainsi que la supervision hiérarchique directe des agents contractuels en renfort. *Non retenue*

**Recommandation n° 26** Lever le caractère obligatoire de l'obtention de la qualification moto pour les IPCSR et réduire concomitamment la durée de la formation initiale des inspecteurs à l'INSERR.

**Recommandation n° 27** Créer un troisième grade au sein du corps des DPCSR (délégué hors classe). *Non retenue*